



Que faire suite à l'imposition par les États-Unis de droits compensatoires sur le papier fin importé de Chine ?

- Pierre-Paul Proulx, Chercheur Associé, Centre Études Internationales et Mondialisation, UQAM.

Depuis le 30 mars, les É.U.A. imposent des droits compensatoires de 10,9 % et de 20,4 % sur les importations de papier fin (papier glacé utilisé pour les brochures, les catalogues, les rapports annuels) provenant de la Chine. Celles-ci représentent 5 % du marché américain, mais proviennent d'un pays avec lequel les É.U.A. ont un déficit commercial de 232.5\$ millions \$ U.S.

Les démocrates ayant remporté les élections récentes, on peut s'attendre à d'autres initiatives protectionnistes dans les secteurs de l'acier, des plastiques, de la machinerie et des textiles.

Que faire au Canada ? L'incitation à suivre les décisions américaines est considérable; l'existence d'une zone de libre-échange fait en sorte que les importateurs canadiens et américains pourraient être incités à importer via le Canada (s'il n'a pas suivi les décisions américaines) pour re-exporter aux É.U.A., évitant ainsi de payer les droits compensatoires américains. Les producteurs canadiens pourraient aussi profiter de ces mesures et exporter du papier fin (et autres produits si les É.U.A. imposent des droits compensatoires) à l'abri de la concurrence de la Chine, mais si tel est le cas, les É.U.A. pourraient faire pression sur le Canada pour que celui-ci les suive à appliquer à son tour des droits compensatoires.

Beau dilemme en perspective pour la politique commerciale canadienne qui n'a pas suivi les Etats-Unis, ni l'Europe d'ailleurs, dans le cas des restrictions qui ont été imposées aux importations de vêtements ! Le dilemme est d'autant plus difficile que l'intégration nord-américaine se poursuit inévitablement, ce qui nous a fait souhaiter la mise en place d'une union douanière et proposer des initiatives sectorielles bilatérales pour assurer la compétitivité de certaines de nos industries déjà très intégrées sur le plan nord-américain.

Il semble probable que l'on suivra les mesures protectionnistes américaines imposées à la Chine. Il faudra, cependant, prendre sans tarder des initiatives afin d'augmenter les exportations canadiennes en remplacement des importations bloquées par les mesures protectionnistes américaines de même que des d'initiatives plus planifiées et sélectives pour renforcer la compétitivité canadiennes dans le secteur où nous avons des avantages comparés en Amérique du Nord. Ces initiatives devront cependant passer le test du « benchmarking » international pour assurer leur viabilité dans le cadre d'une mondialisation qui, malgré certains ratés, se poursuit inévitablement.

Convenons qu'il s'agit de mesures qui seront coûteuses pour les producteurs et consommateurs canadiens et américains étant donné l'existence de chaînes mondiales de valeur ajoutée dans nombre de cas.

Osons néanmoins espérer que l'on parviendra à relancer les négociations commerciales de Doha et à accorder au Président américain l'autorité de négocier pour les conclure avec succès.



Centre Études internationales et Mondialisation
Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

AVRIL 2007